

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Posto
Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclamations. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Août 1879.

Bulletin politique.

De tous côtés se dressent des difficultés et s'éveillent des inquiétudes nouvelles. Nous n'avons pas plus tôt conjuré un danger, qu'un autre apparaît ; aussi n'est-ce pas sans une vive émotion que nous avons lu, dans la Gazette de Cologne, qui passe pour l'agent officiel de M. de Bismark, l'article suivant à l'occasion de notre armée :

« Le plus grave de ces défauts, dit la Gazette de Cologne, celui qui, d'année en année, s'y accentue toujours plus distinctement, se résume en ceci : l'élément politique a aujourd'hui pénétré dans l'armée, et surtout dans ses corps d'officiers. Ce vice s'étend tous les jours davantage ; il ravage et décompose tout, et menace d'ébranler la base entière de l'armée.

« Ce n'est pas seulement la Chambre des députés de France qui offre aujourd'hui le spectacle des luttes de parti les plus violentes ; il en est de même dans les rangs des officiers, des sous-officiers et des soldats, bien que cela ne s'y produise pas publiquement avec autant de violence et que la discipline militaire en tempère encore pour le moment les manifestations.

« Ce qui a augmenté la haine de bon nombre d'officiers contre M. Gambetta, contre la majorité des députés et contre le ministère actuel de la guerre, et ce qui a détruit toute camaraderie, ce sont : les sorties violentes de l'extrême gauche contre les bonapartistes et le clergé, ensuite les efforts de M. Gambetta, qui se sert de son influence toute-puissante pour faire obtenir les meilleures places au ministère de la guerre et à l'état-major à ses amis politiques, qui ne jouissent guère de l'estime de l'armée.

« La même agitation politico-religieuse commence à se produire avec une violence croissante parmi les sous-officiers et soldats. »

Quel enseignement tirerons-nous de ces observations, exagérées, nous voulons le croire, et dont cependant nous ne pouvons nier l'exactitude sur certains points ?

C'est l'étranger qui, l'œil sur la France, sur nos forces militaires, s'est donné le soin de nous apprendre le travail de division et de désagrégation que les passions politiques introduisaient tous les jours dans notre armée.

N'est-il pas honteux que nous donnions un aussi navrant spectacle aux nations étrangères, et n'est-ce pas aussi un péril bien grand de montrer ainsi la plaie révolutionnaire qui nous dévore et nous affaiblit ?

Était-ce le cas pour le général Gresley d'abandonner son ministère et de laisser à des notabilités républicaines le soin de modifier le personnel des officiers généraux, ainsi qu'on le prétend ?

On n'échappe pas ainsi à la responsabilité d'une œuvre dont on a pu se rendre compte ; on ne peut y échapper ni devant la France ni devant ses compagnons d'armes.

L'armée est, en effet, le but des préoccupations du radicalisme ; n'ayant pu réussir à l'attaquer de front en la déshonorant, il essaie d'y pénétrer, d'y miner peu à peu

la discipline, qui a fait sa force jusqu'ici ; en ce moment il cherche à l'affaiblir afin d'en hâter la désorganisation.

Personne assurément plus que nous ne désire une autre loi militaire, qui puisse alléger le poids d'un service trop lourd pour nos populations ; mais tout en faisant entendre nos doléances, nous ne voulons pas la désorganisation de nos forces militaires en présence de celles de nos voisins.

M. Laisant, ce réformateur connu, qui rêve une garde nationale armée, raisonneuse et libre-penseuse, c'est-à-dire une armée révolutionnaire, s'est attiré ces jours, du général directeur Thoumini de la Halle, homme d'une haute expérience, une lettre que nous voulons faire connaître à nos lecteurs :

Paris, 6 août.

Monsieur le député,

En réponse à votre lettre du 7 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne m'a pas paru possible, sans m'exposer à désorganiser les cadres des corps de troupe, de comprendre dans le renvoi en congé qui va s'effectuer ce mois-ci, les engagés volontaires libérables entre le 1er juillet et le 31 décembre 1880.

Ce sont, en effet, ces engagés qui occupent aujourd'hui, avec les hommes de la classe 1874, la plus grande partie des emplois de sous-officiers, caporaux ou brigadiers.

Recevez, monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

Pour le ministre et par son ordre, Le général directeur, THOUMINI DE LA HALLE.

M. Laisant, pour se donner un regain de popularité, avait demandé une chose impossible, contraire à tous les règlements militaires, le renvoi immédiat d'engagés volontaires libérables l'année prochaine, sans se préoccuper de la position de ces hommes, de leur degré d'instruction et de la nécessité de leur présence sous les drapeaux pour la formation des recrues.

Le général Thoumini lui a fait comprendre, d'une manière polie, que l'on ne pouvait faire droit à une pareille demande.

Les réformateurs en sont toujours là. Qu'importent les résultats qui en sortiront, leurs réformes doivent passer avant tout et devenir des institutions. G. M.

UN GOUVERNEMENT SUR LA BRANCHE.

Il y a quelque chose dont personne ne doute, dans le camp républicain aussi bien que dans le camp des conservateurs : c'est que le cabinet Ferry-Waddington ne prolongera pas son existence au-delà de la rentrée du Parlement.

Des journaux appartenant à toutes les nuances politiques ont présenté au public des plans variés pour le futur cabinet.

Combinaison Jules Simon ; combinaison Gambetta ; combinaison Clémenceau.

Tout est possible dans la plus capricieuse des démocraties.

La grosse affaire est de savoir qui passera le premier.

Si l'on commence par Gambetta, il est bien possible qu'on revienne, à peu de distance, à Jules Simon.

Si l'on commence par Jules Simon, Gambetta est le successeur naturel de ce rêveur qui croit à la République conservatrice parce qu'il en serait le grand-prêtre.

Gambetta et Jules Simon, quel que soit l'ordre de succession, ne sont que des étapes.

Ce sont des écluses placées en travers du fleuve, pour relever le niveau conservateur en ralentissant le courant.

Plus tôt ou plus tard, nous aurons le gouvernement Clémenceau.

Peut-être éviterons-nous cette extrémité jusqu'en 1882, époque du second renouvellement sénatorial ; mais, du train dont marchent les événements, il nous paraît peu probable que les centre-gauchers puissent se maintenir jusque-là.

Nous n'augurons rien de bon de la rentrée de M. Jules Simon au pouvoir.

Il nous paraît difficile qu'il obtienne la dissolution.

M. Jules Ferry est homme à donner sa démission plutôt que de recourir à une pareille extrémité.

Et un cabinet Jules Simon, sans la dissolution, c'est une affaire de six semaines à peine.

Un cabinet Gambetta durerait peut-être bien un an. . . . Voilà à quoi se réduisent les espérances de ceux qui désirent éviter les secousses !

Rien de solide, rien de sûr ; le plus loin qu'on puisse regarder, c'est au bout de l'année :

Et encore, si l'on croit que Gambetta durerait un an, c'est parce qu'on ne l'a pas encore vu à l'œuvre.

On ne sait bien certainement que ceci : Le gouvernement actuel, celui qui a fait les sottises que l'on connaît, ce gouvernement tombera en décembre prochain ; C'est un gouvernement sur la branche.

Chronique générale.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX ET L'ARTICLE 7.

La circulaire de M. le ministre de l'intérieur laisse planer quelque doute sur la question de savoir si les conseils généraux seront admis à s'occuper de la loi Ferry sur l'enseignement supérieur et à émettre leurs vœux à ce sujet.

Quoi qu'il puisse advenir de cette discussion extra-parlementaire, il semble que le gouvernement ne peut, sans s'exposer à de vives critiques, l'empêcher de se produire librement.

Si, comme il l'a prétendu, M. Ferry croit avoir pour lui l'opinion publique, il ne peut que désirer de voir porter ses projets devant nos assemblées départementales ; bien qu'il soit difficile d'énoncer des prévisions fondées, nous voulons espérer que les manifestations hostiles à l'article 7, qui se sont déjà produites si nettement, auront pour résultat de faire émettre par les conseils généraux des vœux de même sens.

Quoi que prétendent, en effet, les feuilles opportunistes, la liberté est trop directement mise en jeu par les lois d'exception de M. Ferry, pour que de vrais libéraux hésitent à les rejeter.

Aussi, et précisément parce que les conseils généraux possèdent une majorité républicaine, ils doivent avoir à cœur de ne pas perdre une occasion unique de montrer qu'ils ont vraiment souci de leurs principes. Nous serons d'ailleurs prochainement renseignés sur ce point.

M. Jules Simon aurait beaucoup à faire s'il voulait se défendre contre toutes les accusations que l'on fait peser sur lui ; mais en voici une bien plus étrange que toutes les autres, et qui a été affirmée comme parfaitement vraie, il y a quelques jours, par un

personnage qui fut autrefois un familier de l'Élysée.

Le coup d'Etat du 16 Mai se serait fait d'accord entre le maréchal de Mac-Mahon et M. Jules Simon, qui espérait déjà, à ce moment-là, qu'une dissolution de la Chambre amènerait des élections plus favorables à une politique conservatrice.

L'affaire aurait été concertée dans les derniers jours d'avril, et M. J. Simon se serait retiré sans mot dire du ministère, pour ne pas avoir l'air, aux yeux des républicains, d'avoir prêté la main à une dissolution de la Chambre.

M. de Ventavon, sénateur des Hautes-Alpes, est mort la semaine dernière.

Le département des Hautes-Alpes n'ayant que deux sénateurs, la mort de M. de Ventavon réduit de moitié la représentation sénatoriale. C'est pourquoi l'élection de son successeur aura lieu dans les trois mois, c'est-à-dire avant la rentrée des Chambres.

M. Janvier de la Motte père, député de Bernay, a adressé à l'un de ses électeurs une lettre où il déclare que la mort du Prince impérial fait passer sur la tête du prince Jérôme Napoléon toutes les prérogatives et tous les droits qui peuvent appartenir au chef de la famille des Napoléon.

LA PROSPÉRITÉ SOUS LA RÉPUBLIQUE.

Nous trouvons dans le journal le Centre, de Montluçon, le triste tableau suivant que fait de la situation des communes industrielles de Saint-Bonnet et Tronçais (Allier), une personne qui vient de les visiter :

Le village de Tronçais est désert : toutes les maisons sont veuves d'habitants depuis que la forge a congédié ses ouvriers.

A Saint-Bonnet, beaucoup de maisons sont également fermées, et les déménagements continuent. On s'attend tous les jours à ce que l'usine renvoie ce qui lui reste de personnel. C'est une désolation dans le village. Les boulangers, bouchers, aubergistes, cafetiers, ne font plus rien et s'apprentent à aller chercher fortune ailleurs.

Il y a là des misères navrantes. Un père de famille a laissé à Saint-Bonnet sa femme et ses quatre enfants, pour aller chercher de l'ouvrage au loin. Il revient après en avoir trouvé ; il vend son pauvre mobilier, mais le produit de cette vente n'est pas suffisant pour payer le voyage de tout ce monde. Le père part ; la femme et les enfants restent dans une maison nue, obligés de coucher sur un peu de paille, manquant de pain, dans le dénûment le plus complet.

Ce qu'il y a de plus triste dans toutes ces misères, c'est que les malheureux qu'elles frappent se croient victimes de l'infâme capital.

Ils se figurent que la Société qui les occupait pourrait continuer à leur donner du travail, mais qu'elle ne le veut pas pour leur faire prendre en haine la République.

N'essayez pas de leur prouver le contraire, leur siège est fait ; ils n'en démordront pas. « Le travail, disent-ils, ne manque pas, mais on veut nous réduire par la famine ! »

Triste ! triste ! Mais que les républicains sont coupables d'avoir tant promis la prospérité et que les ouvriers sont à plaindre d'avoir cru à ces promesses. . . et d'y croire encore !

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

Un odieux attentat a été commis mardi dernier, de 8 à 9 heures du soir, entre Clamart et Meudon, sur les séminaristes des Missions-Etrangères. Un individu resté inconnu a tiré sur eux un coup de fusil et a blessé trois de ces séminaristes.

Le séminaire des Missions-Etrangères, dont la maison principale se trouve à Paris, rue du Bac, possède depuis quarante ans environ, à Meudon, une vaste propriété servant de maison de campagne aux séminaristes qui, chaque année, viennent y passer trois mois.

Jamais, depuis quarante ans, les séminaristes n'avaient été injuriés ou menacés. Dimanche dernier, pour la première fois, quatre d'entre eux, revenant de Paris, étaient grossièrement insultés par des voyageurs venus à Meudon pour y passer la journée, et, pour mettre un terme à cette scène honteuse, la police avait dû intervenir.

Dimanche 10 août, tous les séminaristes, présents à la maison de Meudon, s'étaient rendus à Clamart pour assister aux offices de l'adoration perpétuelle. Le lendemain, une cinquantaine des aspirants retournaient à Clamart, et, mardi soir, enfin, dernier jour de la cérémonie, trente d'entre eux revenaient à Meudon, vers neuf heures du soir.

Les trente aspirants venaient de traverser le carrefour de la Petite-Plaine où se trouve élevé un aéromètre et s'engageaient dans celui des Haut-Routes, aboutissant à ce carrefour et qui, passant près de l'établissement occupé par le génie militaire, les conduisait chez eux. Le dernier groupe, composé de trois aspirants, arrivait à l'entrée de cette route, quand soudain un coup de feu se fit entendre.

Trois séminaristes étaient atteints par les projectiles, et l'un d'eux ayant crié : « Sauvons-nous, on nous tire dessus ! » tout le monde se mit à fuir.

L'un des blessés ayant perdu connaissance, ses camarades le transportèrent au séminaire. M. le docteur Chanu, immédiatement prévenu, se rendit en toute hâte près des blessés.

Le premier, nommé Louis Laurent, âgé de vingt-quatre ans, né à Cercœur (Vosges), avait été atteint par dix-huit grains de plomb : sept à l'épaule droite, un au cou, trois dans les jambes, un à la pointe de chaque coude et cinq dans le dos. Après un premier pansement, le docteur a jugé l'état du blessé assez grave pour nécessiter son transport immédiat à la maison des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot.

Le second blessé, nommé Gustave Pouillard, âgé de vingt-sept ans, avait été atteint par le plomb aux deux coudes; le troisième enfin, nommé Joseph Chaussenjan, âgé de vingt-trois ans, avait reçu dans la tête, près de la tonsure, un grain de plomb qui n'a pu être retiré. Ces deux dernières blessures sont heureusement sans gravité.

Le maréchal-des-logis de gendarmerie, prévenu le lendemain matin par la rumeur publique des faits qui s'étaient passés la veille au soir, se rendit au séminaire et commença une information.

Quelques-uns des assistants se joignirent aux deux blessés, et l'on se rendit à l'endroit où avait eu lieu l'attentat.

Le maréchal-des-logis fit prendre aux séminaristes la place qu'ils occupaient au moment où l'on tirait sur eux et put ainsi se rendre compte de l'endroit où devait se trouver le malfaiteur pour faire feu.

En continuant ses perquisitions, le maréchal-des-logis trouva sur la lisière du bois une bourre de fusil ayant été faite avec un morceau de journal et portant l'empreinte de plombs du même calibre que ceux retirés des blessures des séminaristes.

A quelques pas plus loin et sous bois se voyait sur l'herbe foulée l'emplacement qu'avait occupé le malfaiteur, et, à quelques pas de cet emplacement, quatre grains de plomb du même calibre étaient incrustés dans le bois du treillage placé entre le fourré et la route.

Le parquet de Seine-et-Oise, immédiatement informé, a donné l'ordre de poursuivre l'information.

Le commissaire de police de Meudon, voyant une certaine coïncidence entre les faits qui s'étaient produits dimanche soir et ceux arrivés deux jours après, en avisait la police de sûreté à Paris; mais, d'après les renseignements recueillis sur les individus qui, le dimanche, auraient proféré des injures contre les séminaristes, il est certain qu'ils ne peuvent être, en aucune façon, impliqués dans l'attentat commis mardi soir.

L'information se poursuit.

Etranger.

ANGLETERRE. — La Reine Victoria a écrit à l'Empereur d'Allemagne pour appeler son attention sur la situation d'un grand nombre d'Allemands en Angleterre; s'il y a des socialistes et des athées, il y a aussi des hommes instruits, probes, mais malheureusement très-pauvres, et dans l'impossibilité de gagner leur pain. La Reine serait disposée à fonder un asile pour ces sujets allemands à la condition que l'Empereur contribuât à la fondation et à l'entretien de cette institution.

Londres, 13 août.

Les dernières nouvelles du Cap, sans être absolument inquiétantes, ont jeté pourtant un certain froid dans l'opinion publique.

Non pas que la guerre ne soit virtuellement finie, puisque sir Carnet Wolseley renvoie en Angleterre la bonne moitié des troupes anglaises; mais le nouveau général en chef qui tient, paraît-il, à détrôner Cettivayo semble vouloir s'engager dans une voie d'expéditions hasardeuses et inutiles pour forcer le monarque vaincu jusqu'à dans la retraite à peu près inaccessible qu'il a choisie dans les montagnes du nord du Zoulouland.

Mais il y a plus encore, et c'est ici que la conduite du successeur de lord Chelmsford soulève surtout l'opinion publique en Angleterre: il paraît trait que le représentant de la Reine aurait mis à prix la tête de Cettivayo.

Cela dépasse peut-être un peu les bornes des choses permises à une nation qui se targue d'être civilisée.

Espérons que des nouvelles subséquentes donneront un autre jour à tout cela, et que cette malheureuse guerre se terminera définitivement, sans qu'aucune tache ait été faite au drapeau de l'Angleterre.

Du reste, lord Chelmsford sera en Angleterre dans quelques jours et nous connaissons alors beaucoup de choses que nous ne pouvons même encore soupçonner.

Considérons que l'ex-général en chef ne revient pas seul et que, volontairement ou autrement, il est accompagné des deux seuls officiers généraux qui ont montré quelque talent dans cette guerre et y ont accueilli quelque réputation, le général Evelyn Wood et le colonel Butler.

Chronique militaire.

EXERCICE DE TIR.

La France a publié l'article suivant, sous la signature de M. Amédée Le Faure :

Le 46 juin dernier, nous avons assisté au polygone de Cercottes, près d'Orléans, à des expériences de tir qui offrent un intérêt particulier, car elles donnent une idée exacte et précise de la valeur comparative de l'infanterie et de l'artillerie. Nous croyons indispensable de publier le résultat de ces expériences, afin de convaincre ceux qui estiment que l'on peut délaissier l'infanterie, et donner tous soins à l'organisation et à la préparation des autres armes.

Les essais furent de deux sortes :

1° On figura, sur un front de 120^m, deux échelons d'infanterie : le premier, formé de la chaîne des tirailleurs avec ses renforts, et représenté par une ligne continue, très-voyante, de panneaux en bois blanc, de la hauteur de 0,60 à 0,70 cent., les combattants étant supposés tirer à genou.

A 600 mètres, en arrière de cette ligne de combat, on posta un deuxième échelon, formé de deux compagnies (de 250 hommes) supposées réserve de bataillon et massées en colonnes de compagnies accolées (la formation la plus serrée qui soit employée de nos jours). Cette colonne de soutien était représentée par des planches, disposées en glacis, juxtaposées, et imitant, toujours sans solution de continuité, la position des hommes couchés. Trois énormes panneaux en bois blanc jalonnaient le front de cette colonne pour en désigner l'emplacement.

Ces dispositions préliminaires arrêtées, trois batteries furent amenées devant la troupe d'infanterie: deux batteries de 90 et une de 95. Les deux batteries de 90 prirent possession en face de la ligne de tirailleurs immobile, à la distance connue et mesurée exactement de 1,200 mètres.

Le feu fut ouvert avec les trois sortes de projectiles en usage (obus ordinaires, obus à double paroi, obus à balles) à raison de 7 projectiles par pièce — les feux à volonté alternant avec les feux de salve. En même

temps, la batterie de 95 postée à 1,800 mètres du soutien d'infanterie tirait également 7 obus par pièce.

Le tir achevé, les assistants se précipitèrent vers les panneaux, pour voir les effets produits. A la stupéfaction du général de Mirebel et de ses artilleurs, qui pensaient avoir tout détruit, on constata qu'il y aurait eu dans cette ligne pleine, sans intervalles, IMMOBILE, environ 21 à 27 hommes atteints. Et le terrain était parfaitement connu, une répétition avait été faite l'avant-veille; les canoniers, les pointeurs, les officiers avaient été soigneusement choisis!

La deuxième expérience ne fut pas moins intéressante.

On plaça six pièces en bois (les roues, les affûts en planches) en batterie au maximum d'intervalle. Les servants étaient représentés par des planches de 1^m 60 de hauteur. En arrière des pièces se trouvaient figurés les avant-trains (pas de caissons) et les conducteurs.

Ces préparatifs terminés, on amena une compagnie d'infanterie de 200 hommes. Les soldats et les officiers avaient été pris au hasard par un arbitre. Cette compagnie fut placée en face de la batterie figurée, à une distance qui n'avait pas été préparée et qu'aucun des tireurs ne connaissait. Elle était de 1,000 mètres.

Sans préparation aucune, le feu fut ouvert, partie à volonté, partie au commandement. Chaque soldat brûla dix cartouches. LES BATTERIES FURENT LITTÉRALEMENT CRIBLÉES. Ce résultat produisit une sensation profonde.

La conclusion est facile à tirer: elle est connue depuis longtemps de tous ceux qui ont observé ce qui se passe sur un champ de bataille. L'artillerie de campagne a, certes, un rôle important à jouer, mais elle est absolument impuissante contre une infanterie instruite et bien commandée. C'est de cette infanterie si délaissée, si méconnue, si ignorée de ses chefs mêmes, que les autres armes et principalement l'artillerie de campagne auront à attendre la sécurité et la force.

Négliger l'infanterie, abaisser ses effectifs, c'est vouloir la ruine de notre armée, c'est préparer la défaite.

Cette leçon si décisive sera-t-elle comprise?

A l'occasion de l'appel des réservistes, les 20 août et 1^{er} septembre 1879, M. le ministre de la guerre vient de décider :

1° Que MM. les commandants de recrutement ne modifieront plus les affectations dans les périodes des quinze jours qui précèdent la convocation; les hommes ayant changé de domicile précédemment; que les mutations qui les concernent ne seront plus opérées qu'à l'issue de la réconvocation, et que M. le gouverneur de Paris déterminera, lui-même, la date à partir de laquelle les changements de domicile ne devront pas entraîner des changements d'affectation, pour les hommes étrangers au gouvernement de Paris et qui s'y trouvent en résidence;

2° Que le certificat d'identité que doivent produire les réservistes qui ont perdu leur livret, pourra être délivré, non-seulement par le maire de la commune, avec l'assistance de deux témoins, mais encore par le commissaire de police, et, à leur défaut, par le commandant de brigade de gendarmerie; et que le réserviste qui se présentera sans livret et sans autre attestation que sa déclaration, sera toujours puni de prison et fera néanmoins sa période d'instruction;

3° Que les réservistes qui, pour des motifs de convenance personnelle, négligeraient de se mettre en route immédiatement après la fin des exercices, s'exposeraient à se voir refuser, par les Compagnies de chemins de fer, le bénéfice du transport à prix réduit.

4° Que les chefs de détachement doivent faire connaître aux hommes qu'ils ont à conduire, qu'ils sont, aux termes du code de justice militaire, justiciables de conseil de guerre; ils leur rappellent enfin que, d'après les règlements en vigueur, les hommes doivent conserver en route l'ordre le plus absolu, s'abstenir de tout cri, de toute chanson et particulièrement de celles auxquelles on attribue un caractère politique.

Depuis quelques jours, on rencontre dans les rues de Paris un certain nombre de pauvres diables, vêtus d'une sorte de sac de gros drap bleu foncé, ayant la prétention de tenir à la fois de la veste de cavalerie, de la tunique et de la capote de l'infanterie.

Ce sont tout bonnement nos malheureux fantassins qu'on est en train de ridiculiser, sous prétexte de leur faire essayer une nouvelle tenue.

Rien de plus grotesque que ce travestissement.

La commission technique militaire autrichienne vient de publier l'intéressante description d'un canon appartenant à un type tout à fait nouveau, adopté par l'artillerie russe. Ce canon a cela de particulier qu'il peut être fractionné en deux, trois ou quatre parties, qu'on transporte isolément pour les réunir ensuite sur place. Le montage est très-rapide, et les moyens mécaniques employés pour maintenir les parties en contact assurent la parfaite solidité du canon.

On voit immédiatement quels services ce nouveau système de canon est appelé à rendre dans la guerre en pays de montagnes. Les difficultés souvent insurmontables de transport de la grosse artillerie à travers les gorges plus ou moins abruptes, se trouvent évidemment supprimées par cette possibilité de diviser la masse totale du canon en plusieurs parties de poids relativement faible.

Le gouvernement russe, frappé de ces avantages, a voulu, à l'occasion de la dernière guerre des Balkans, faire l'essai du nouvel engin. Les premières expériences avaient, du reste, été faites en Russie sur une pièce de petit modèle, et les résultats ont été si satisfaisants que l'administration de la guerre a fait entreprendre sans retard la construction d'un canon divisible de 0^m 22 de diamètre intérieur et d'un mortier également divisible de 23 centimètres. Le canon de 0^m 32 est en quatre morceaux: 1^o un tube intérieur du poids de 344 kilogrammes; 2^o la culasse, pesant 2,904 kilogrammes; 3^o la volée, du poids de 1,826 kilogrammes; 4^o les tourillons, pesant 98 kilogrammes; ce qui fait 5,369 kilogrammes pour le poids du canon monté. Ce canon a servi, en compagnie du mortier similaire, dans la guerre turco-russe. Les expériences ont été si concluantes, que le gouverneur de Saint-Petersbourg a déjà fait construire des pièces de plus gros calibre établies sur le même principe de segmentation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES COURSES ET LE CARROUSEL DE SAUMUR.

A l'occasion des courses de chevaux et du grand carrousel, qui auront lieu à Saumur les dimanche 24, lundi 25 et mardi 26 août 1879, il sera délivré ces jours-là au départ d'Azay-le-Rideau, Bressuire, Poitiers, Quincé-Brissac, et de toutes les gares intermédiaires comprises entre ces points et Saumur, des billets aller et retour avec réduction de 50 0/0, c'est-à-dire au prix ordinaire des billets simples à place entière.

En outre, un train spécial de voyageurs, contenant des voitures de toutes classes, partira de Saumur les 24, 25 et 26 août, à 9 heures 45 du soir, pour Montreuil-Bellay.

Ce train correspondra à Montreuil-Bellay avec le train 66, qui part pour Angers à 10 heures 25 du soir et qui s'arrêtera exceptionnellement, les dimanche 24, lundi 25 et mardi 26 août, aux stations de Vaudouy, Bauge-les-Verchers et Saint-Georges-Châteaillon.

Les coupons de retour seront valables jusqu'au premier train du mercredi 27 août.

Les enfants au-dessous de trois ans ne paieront rien, à la condition de rester assis sur les genoux des personnes qui les accompagnent; au-dessus de trois ans, il leur sera délivré des billets d'aller et retour aux conditions ci-dessus.

Théâtre de Saumur. — Dimanche prochain 24 août, à l'occasion des courses, la Compagnie parisienne de M. Saint-Omer donnera une représentation du *Petit Ludovic*.

Les principaux rôles seront joués par M^{lle} Scriwaneck, M. Montbars et M^{lle} Fassy.

LES OBLIGATIONS COMMUNALES DU CRÉDIT FONCIER.

Voici jusqu'à ce moment les seuls renseignements sérieux que nous possédions sur l'émission des obligations communales de 1879:

La souscription a été couverte plus de dix fois.

Les souscripteurs de 1 à 10 obligations en recevront une.

Il est attribué 2 obligations aux demandeurs de 11 à 20.

Les souscripteurs de 20 à 30 obligations en recevront 3.

Toutes les souscriptions dépassant 30 obligations seront réduites à 94 1/2. Toutefois, les fractions auront droit à un titre entier.

Telles seront, pensons-nous, les conditions de la répartition.

Aussitôt que de nouveaux renseignements parviendront à notre connaissance, nous nous empresserons d'en informer les personnes intéressées.

Par décret, M. Hayault (Mathurin) est nommé suppléant du juge de paix du canton de Vihiers, en remplacement de M. Pottou, démissionnaire.

L'AFFAIRE DE SOUZAY.

Dans notre numéro du 11 juillet dernier, nous avons publié une lettre qui nous donnait de très-intéressants détails au sujet d'une conversation vraiment abracadabrante que M. le sous-préfet César Demangeat avait eue avec M. le maire de Souzay.

Il était question, dans cette lettre, de certaine histoire de bac et de balaille dans laquelle le sieur C... jouait le rôle de battant et pas content, puisqu'il était menacé d'être poursuivi, ce qui était désagréable à son ami César.

Il nous paraissait, à vrai dire, impossible que l'affaire n'eût pas de suites, malgré les vœux de César, et nous avons promis à nos lecteurs de leur faire connaître les suites de l'affaire.

En voici le résultat :

C... c'est-à-dire le sieur Coulon, de Souzay, a été condamné par le tribunal à 100 FRANCS D'AMENDE ET A 40 JOURS D'EMPRISONNEMENT.

Nous connaissons ce résultat depuis quelque temps déjà, mais, avant de le donner, nous espérons voir paraître le texte du jugement. — Il paraît, malheureusement, qu'il faut renoncer à cet espoir.

Il n'empêche que César ne doit pas être content. (J. de Maine-et-Loire.)

L'IMMORTELLE DE M. CÉSAR DEMANGEAT.

On lit dans la *Défense* :

« Il y a quelques jours, à Varennes-sous-Montsoreau, avait lieu l'enterrement civil du maire de cette commune.

» Le sous-préfet de Saumur, celui qui injurie les signataires des pétitions contre les lois Ferry, M. Demangeat, avait tenu à porter un des cordons du poêle. En reprenant le train pour se rendre à Saumur, M. Demangeat — qui n'est plus un jeune homme, ses cheveux blancs le prouvent, — affectait de garder une immortelle à sa boutonnière.

» Et voilà un sous-préfet qui disait, il y a quelques jours, qu'il est faux que le gouvernement en veuille à la religion, il n'en veut qu'aux superstitions, disait-il. »

L'événement de Brion

PRÈS THOUARS.

Cinq victimes. — Le village d'Etambé, dépendant de la commune de Brion, canton de Thouars, vient d'être plongé dans une véritable consternation. Voici les motifs de cette émotion partagée par tous les habitants de la contrée :

Les sieurs Dézé, père et fils, faisaient construire une nouvelle maison à côté de celle qu'ils habitent. Un puits d'une profondeur de 16 à 17 mètres existe à l'angle de la cour et sert, chaque jour, aux besoins des deux ménages. Dans la matinée du 21 août, un seau s'était détaché. Le fils Dézé, marié depuis un an avec une jeune femme de 17 ans, avait été prié par sa mère de retirer ce seau; et comme, peu de jours auparavant, il avait pu, sans inconvénient, accomplir la même opération, il s'empressa, après son repas de midi, de descendre dans le puits.

Son père, ne le voyant pas remonter, et croyant qu'il s'était laissé tomber, descendit à son tour pour porter secours à son fils.

Une couche de gaz délétère existait, hélas! à quelques mètres de l'orifice du puits. En la traversant, le pauvre Dézé père n'eut pas la force de se cramponner aux parois du mur, et l'asphyxie dut être, en quelque sorte, instantanée.

Un voisin, le sieur Barbotin, sans se rendre compte du danger, et n'écoulant que le désir de venir en aide aux malheureux Dézé, vint s'affaisser sur les épaules du père Dézé.

Deux maçons de Brion, chargés de la construction de la nouvelle maison, les sieurs Bineau et Diacre, qui avaient également terminé leur diner, avaient été témoins de cette horrible catastrophe. Une faible distance les séparait des victimes. Deux autres personnes, René Jublin, beau-père du fils Dézé, et un jeune domestique, Bénard, sont arrachés à peu près asphyxiés, au moment où ils pénétraient dans ce puits maudit. Ils avaient déjà la figure noire, décomposée, et il a fallu près d'une heure pour les tirer de cette horrible situation. La couche de gaz méphitique avait sans doute gagné en hauteur et arrivait presque au niveau du sol.

Enfin, à l'aide de crochets de fer, on a pu retirer successivement cinq cadavres, et le docteur Gallot, accouru de Thouars en toute hâte, n'a pu, hélas! que constater la mort de chacun.

ANGERS.

Jeudi et vendredi, la ville d'Angers, que l'on peut appeler le parterre de la France, était couverte de fleurs. Sur toutes les places, à tous les coins de rues, on ne voyait que bouquets et bouquetières, et tout cela en l'honneur des *Marie*. Cette fête, assurément la plus fêtée de toutes les fêtes, a de plus un caractère religieux. Dans toutes les villes à lieu ce jour-là la procession en commémoration du vœu de Louis XIII. Cette année, à Angers, la procession du 15 août a eu lieu avec toute la solennité accoutumée.

La musique municipale prêtait son concours.

M^r Freppel, empêché par le deuil si cruel qui vient de le frapper, n'assistait pas à la procession, qui était présidée par M^r Chesneau, vicaire-général, prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Sorti de la cathédrale à 5 heures, la religieuse cortège a suivi la rue Saint-Aubin, les boulevards du Haras, des Lices, les rues Toussaint et Saint-Gilles.

Sur toute le parcours, une foule nombreuse, sympathique et recueillie, stationnait depuis longtemps sur les boulevards, malgré les menaces du temps, pour affirmer sa foi et montrer combien elle tient à ces pieuses cérémonies.

« Nous ne croyons pas exagérer, dit l'*Étoile*, en disant que toute la population d'Angers était présente. Honneur donc à notre ville! La manifestation religieuse qu'elle a faite vendredi est une protestation énergique contre les agissements de ceux qui voudraient arracher Dieu du cœur du peuple. »

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Les obsèques de M^r Freppel, la mère de l'éminent évêque d'Angers, ont été l'occasion d'une imposante et consolante manifestation de sympathies et de regrets. La levée du corps a eu lieu à l'Esivière, en présence d'une assistance déjà considérable, qui ensuite devint une foule en arrivant à la cathédrale. Nous y avons remarqué M. le préfet et M. le maire d'Angers, les colonels des trois régiments et presque au complet le corps d'officiers des différentes armes, infanterie, cavalerie, pontonniers, gendarmerie, MM. les magistrats de la Cour et du tribunal, M. le sénateur baron Le Guay, M. le vicomte de Cumont, ancien ministre, M. Th. de Soland, député d'Angers; et une foule d'autres personnages notables qu'il nous serait impossible de dénombrer nommément. La cathédrale entière était remplie; dans le chœur, MM. les chanoines titulaires et honoraires, les curés de la ville et un grand nombre de prêtres de tous les points du diocèse; dans les transepts et dans la nef, les laïques de tout rang, de toute condition. M^r de Las Case, ancien évêque de Constantine, et le R. P. abbé de Bellefontaine, assistaient à l'office.

» M^r Freppel conduisait le deuil.

» Après la messe de *Requiem*, célébrée par M. le chanoine archi-prêtre de la cathédrale, l'absoute a été donnée par M^r de Las Case; puis le corps a été conduit pour l'inhumation au cimetière des Dames de la Maison-Rouge, suivant le désir exprimé par la vénérée défunte. Partout, la foule qui se pressait au passage du long cortège a donné les marques du respect le plus sympathique. »

On annonce que le Congrès annuel des Œuvres ouvrières catholiques qui s'est tenu l'année dernière à Chartres, s'ouvrira à Angers le 1^{er} septembre.

Le président de cette réunion privée sera M^r Freppel, évêque d'Angers. Les travaux du Congrès seront dirigés par M^r de Ségur.

TOURS.

Jeudi soir, le Conseil municipal a supprimé, non sans de vives protestations de plusieurs de ses membres, le traitement des vicaires de toutes les paroisses de la ville. Cet exploit est dû, dit-on, à l'initiative d'un huissier qui siège dans l'assemblée communale.

Les vicaires sont au nombre de onze, leur traitement est de 500 fr.; c'est donc une économie de 5,500 fr. à réaliser sur un budget de 2,500,000 fr. environ.

En revanche, le Conseil a voté un crédit de douze mille francs, qui devront être dépensés dans une fête publique.

Cette fête aura lieu les 21 et 22 septembre; en l'honneur de qui ou de quoi? On l'ignore généralement; mais la majorité radicale du Conseil tient, dit-on, à honorer le mois de septembre, qui est la première page de l'immense volume où se déroule la triste série des massacres qui déshonorèrent l'histoire de la Révolution française, de 1789 à 1794. Voilà où en est la bonne et jadis si douce population de la ville de Tours.

POITIERS.

Jeudi soir, un déplorable accident est arrivé à la caserne des Dunes.

Le nommé Lemaître, 2^e servent de la 2^e batterie au 33^e d'artillerie, ayant voulu franchir un mur de la caserne pour sortir sans être vu, est tombé sur la pompe destinée à vider la fosse d'aisances.

La mort a été instantanée.

Le médecin-major n'a pu que constater le décès. (Journal de la Vienne.)

Publications de mariage.

Charles Labbé, domestique, de Saumur, et Anne Peltier, domestique, d'Allonnes.

Ange-Pierre Riolland, professeur au collège de Saumur, et Anne-Marie Boucher, sans profession, de la Ville-ès-Nonais (Ille-et-Vilaine).

François-Alexandre Boiteux, cavalier de manège, et Marie-Julienne Coué, sans profession, tous deux de Saumur.

Urbain Rocher, négociant, et Caroline-Augustine Pichat, sans profession, tous deux de Saumur.

Victor Blandin, champagniseur, et Marie-Louise Rivière, couturière, tous deux de Saumur.

QUESTIONS AGRICOLES.

DE LA PAILLE AU POINT DE VUE DE L'ALIMENTATION DU BÉTAIL.

Suivant toutes les prévisions, les fourrages ne seront point abondants cette année. Il faudra cependant nourrir ses animaux. Avec une alimentation insuffisante on ne peut compter sur un bon travail de la part des chevaux et des bœufs; les vaches qui n'ont point leur ratelier rempli ne donnent guère de lait. Quant aux fumiers, les bêtes ne peuvent en faire beaucoup, si on les nourrit misérablement. On ne compte généralement que sur les foins; on a des pailles qui possèdent une valeur nutritive; pourquoi ne les emploie-t-on pas? Si l'on voulait les utiliser comme nourriture, on ne serait pas obligé, dans les mauvaises années fourragères, de vendre une partie de ses bestiaux.

Je prévois l'objection que vont, sans nul doute, m'adresser les routiniers: « Si nous donnons nos pailles à consommer, avec quoi ferons-nous la litière? »

» Vous ne pensez donc pas aux fumiers? »

Voici notre réponse :

Employez pour faire les litières des bruyères, des fougères, des fanes de colza, de sarrazin, de fèves, de vesces, des ajoncs, des roseaux, des plantes marines, de la tourbe, des feuilles, etc. En agissant ainsi, vous augmentez considérablement la quantité de vos engrais, car vous allez chercher au dehors des matières fertilisantes. De plus, la paille qui passe par le corps de vos animaux

fournit un fumier supérieur à celui que vous retirez de vos étables, lorsque vous employez la paille comme litière. D'ailleurs, les pailles de céréales ne possèdent pas une vertu fertilisante, tellement supérieure aux autres plantes, que vous soyez obligés de leur donner la préférence.

Maintenant, si vous consentez à suivre nos instructions, ne poussez pas les choses à l'extrême; n'allez pas nourrir pendant tout l'hiver vos bœufs et vos vaches exclusivement avec des pailles. Mélangez vos pailles hachées avec du foin, des racines, des tourteaux; mettez en tas, arrosez, brassez deux ou trois fois; remettez en tas, laissez fermenter pendant 12 ou 24 heures, suivant la température, et servez.

(Journal des Campagnes.) MAURICE MALE.

Faits divers.

On lit dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges* :

« L'avant-dernière nuit, une maison de Nancy a été mise sens dessus dessous par un événement qui a ému tous ses habitants et a nécessité l'intervention de la police.

» Au beau milieu de la nuit, un des locataires est réveillé par un bruit insolite qui semble venir de la pièce voisine. Il ouvre un œil, puis l'autre, et prête attentivement l'oreille. Nul doute, c'est quelqu'un qui marche, c'est un voleur, un assassin peut-être. Si brave que l'on soit, on est encore davantage à deux, aussi va-t-il quérir l'assistance de son voisin qui, lui, ne trouve rien de mieux que de sacrifier le concierge. Ce dernier, peu flatté de l'honneur que l'on veut lui faire en lui proposant de pénétrer le premier dans la place, trouve plus naturel et moins périlleux d'aller chercher la police qui arrive aussitôt représentée par deux agents. Pendant ce va-et-vient, les autres locataires mis en éveil avaient entrebaillé leur porte, et vêtus d'un simple bonnet de coton s'interrogeaient anxieusement les uns les autres.

» Les deux agents prennent la tête de la colonne, ils se font désigner la pièce envahie. Une assistance nombreuse les suit à distance; une personne, plus brave que les autres, armée d'un bougeoir qui tremble bien un peu, éclaire leur marche. On arrive enfin tout doucement à la porte suspecte, on hasarde un œil à travers la serrure: obscurité la plus complète; on écoute: rien; si fait, un petit coup sec comme le bruit d'un meuble que l'on remue. Nous le tenons, dit-on. Oui, mais qui entrera le premier? Les sergents de ville n'hésitent pas. Rendez-vous! Pas de réponse. Rendez-vous! ou sinon... Pas de réponse. Tout à coup, l'une des assistantes pousse un cri épouvantable, elle a senti quelque chose lui passer entre les jambes. On se précipite et on aperçoit une gentille petite souris, les deux pattes de derrière prises dans un piège qu'elle entraînait dans sa course vagabonde à travers la chambre. C'est ce piège qui, en heurtant le plancher et les meubles, avait mis tout ce monde en émoi. On se regarde tout penaud; enfin on éclate de rire: la montagne avait accouché d'une souris. »

VUE GÉNÉRALE

DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique, dont nous avons déjà parlé, est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévoué,

Dame BERNARD, accoucheuse, à Salernes (Var). (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moquette, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la

prospérité des enfants. — 32 ans de succès; 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescience du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescience m'en a sauvé complètement. — BONREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine

Revalescience. LÉON PRYCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 16 fr.; 4 kil., 20 fr.; 5 kil., 24 fr.; 6 kil., 28 fr.; 7 kil., 32 fr.; 8 kil., 36 fr.; 9 kil., 40 fr.; 10 kil., 44 fr. — La Revalescience chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^o CLERY
à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 50 matin.	11 h. 15 matin.
8 h. 10 —	—	—	—
1 h. 25 soir.	—	5 h. 50 soir.	—
4 h. 55 —	—	—	—
7 h. 40 —	—	11 h. 35 —	—

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTEUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	10 h. 15 matin.
10 h. 45 —	—	5 h. 14 soir.	6 h. 25 soir.
12 h. 15 soir.	—	3 h. 35 —	4 h. 15 —
6 h. 45 —	—	10 h. 22 —	11 h. —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AOUT 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 80			Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	725		
3 % amortissable	85			Crédit Foncier, act. 500 f.	890	7	50	Crédit Mobilier esp.	1185		
4 1/2 %	114 90			Obligations foncières 1877	366			Société autrichienne.	597 50	5	
5 %	116 60			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial.	705			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	512	1		Crédit Mobilier	645			Orléans	383		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	338	1		Crédit foncier d'Autriche	870	10	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	383		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	1		Est	730			Nord	387		
— 1865, 4 %	535			Paris-Lyon-Méditerranée.	1155	5		Ouest	382 50		
— 1869, 3 %	408			Midi	850		12 50	Midi	381 25		
— 1871, 3 %	404			Nord	1475			Paris (Grande Ceinture)	390		
— 1875, 4 %	526 25	2	25	Orléans	1170		5	Paris-Bourbonnais	386		
— 1876, 4 %	525			Ouest	785	5		Canal de Suez	571		
Banque de France	3125			Compagnie parisienne du Gaz.	1295						
Comptoir d'escompte	865			C. gén. Transatlantique	570						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 9 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir, — — — — —
3 — 32 — — — — —	express, omnibus.
7 — 15 — — — — —	omnibus (s'arrête à Angers).
10 — 37 — — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 3 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M^e CLOUARD, ancien notaire à Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (323)

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue d'Orléans, n° 60, successeur de M^e CALLIER.

A VENDRE

Sur saisie immobilière, EN QUARANTE-TROIS LOTS, En l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, Le samedi 23 août 1879, heure de midi.

DEUX MAISONS

ET DIVERSES Pièces de Terre, Prés, Vignes et Bois; Le tout situé communes d'Ambillou et Lourdes-Rochemenier, et saisi sur les époux Ogareau, cultivateurs à Ambillou. Totalité des mises à prix : 9,132 fr. 72 cent. Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué, poursuivant la vente, à Saumur, rue d'Orléans, n° 60; 2^o Et au greffe du tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges. (421)

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n° 15, A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine. S'adresser audit M^e DUFOR.

A LOUER

PRÉSENTMENT, APPARTEMENT COMPLET Au premier étage, AVEC CAVE ET GRENIER Rue d'Orléans, 73. S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT, Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

Etude de M^e RENARD, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 24 août courant et jours suivants, s'il y a lieu, à une heure de l'après-midi, M^e Renard, notaire, procédera, au bourg de la commune de Varennes-sous-Montsoreau, en la maison qu'habitaient en leur vivant M. Jean Neret, propriétaire-cultivateur, et M^{me} Augustine-Julie-Victoire Beauron, son épouse, à la vente aux enchères publiques des meubles et effets mobiliers dépendant des successions de ces derniers.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, vaisselle, chaises, tables, armoires, buffets, bois de lit, couettes garnies de plumes d'oie et de plumes mêlées, traversins, oreillers, rideaux, draps, serviettes, torchons, garde-robe à usage d'homme et garde-robe à usage de femme, charrettes, divers outils de culture et ustensiles aratoires, bois de chauffage, fourrage et une quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix centimes par franc en sus. (433)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4. Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE Hors d'inondation, Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

D'OCCASION, VICTORIA PRESQUE NEUVE Très-légère, S'attelant à un ou à deux chevaux. 20 Voitures au choix. S'adresser à VASSEUR, carrossier, à Saumur. (434)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleury, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE	EXTRAIT DU CATALOGUE
Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'histoire naturelle, par D'ORNIER. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTZ. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	196
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	425
Grand Atlas universel de DURAND. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	30
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

A VENDRE

UNE CHIENNE ÉPAGNEULE Bien dressée. S'adresser au bureau du journal.

ENCRE NOUVELLE



79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE Double Violette A COPIER Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETERIES

OUVERTURE DE LA CHASSE

Le Comptoir Général l'Intermédiaire offre à MM. les chasseurs de leur envoyer gratuitement et franco son magnifique Album d'armes et fournitures de chasse, avec facilités de paiement, à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. Une surprise aussi agréable qu'inattendue est réservée à tous ceux qui en feront la demande. Adresser les lettres à M. l'Administrateur délégué, 38, boulevard Saint-Marc, à Paris. On demande des représentants pour la vente dans toutes les communes de France. Bonnes remises.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence)

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT. Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (391)

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Neuf, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY, Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série : MONUMENTS D'ANGERS
Deuxième série : SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.